

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
22 janvier 2026
n° 3 / 8112^e
pages 97 à 144

CHRONIQUE / Concurrence

Réflexions sur la soumission à un déséquilibre significatif
entre professionnels

> Marie Mauraie-Vignal

111

ÉDITORIAL

97 *Make experts great again ?*, Benoît Chaffois

ACTUALITÉS

- 100 Opération de paiement (contestation) : portée du délai de treize mois
- 102 Lanceur d'alerte (fait justificatif) : poursuite pour chef de diffamation
- 103 Violence (enfants) : pas de droit de correction parentale
- 104 Liberté d'expression (entrave à la circulation) : contrôle de proportionnalité
- 105 Liberté d'expression (licenciement) : contrôle de proportionnalité

POINTS DE VUE

- 106 La réforme de la procédure civile du 18 juillet 2025 : le nouveau visage du juge civil,
Emmanuel Brochier et Matthieu Brochier
- 108 Secret professionnel de l'avocat, À propos de l'arrêt de la chambre criminelle
du 30 septembre 2025, *Bernard Vatier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 116 **Chronique** : La location avec option d'achat rattrapée par les taux d'intérêts, *Gérard Biardeaud*
- 120 **Panorama** : Droit de la presse, *Emmanuel Dreyer*
- 133 **Notes** : Arrêt *Nissan Iberia* : quand une application brouillonne du principe d'effectivité
aboutit à un curieux *distinguishing*, note sous CJUE 4 sept. 2025, *Rafael Amaro*
- 139 Expertise génétique de droit à la demande du ministère public :
ordre public vs paix des familles, note sous Civ. 1^{re}, 19 nov. 2025, *Jean-Jacques Lemouland*

ENTRETIEN

- 144 Ghislain Poissonnier – Une lueur d'espoir dans la lutte contre l'impunité
au Darfour



Lefebvre Dalloz

322603



Recueil Dalloz

Tél. rédaction 07 86 62 03 57
recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Benoît Chaffois

Make experts great again ?



ACTUALITÉS

100

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Opération de paiement (contestation) :

portée du délai de treize mois, *Com.* 14 janv. 2026

Virement bancaire (fraude) : opération
apparemment régulière, *Com.* 14 janv. 2026

Contrat d'affaires

Transport aérien (vol annulé) : commission prélevée
par un intermédiaire, *CJUE* 15 janv. 2026

101

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Divorce (effets) : portée de la prise d'effet
rétroactive, *Civ.* 1^{re}, 14 janv. 2026

101

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Charges (provisions) : action en paiement
du syndicat, *Civ.* 3^e, 15 janv. 2026

Charges (provisions) : procédure accélérée
au fond, *Civ.* 3^e, 15 janv. 2026

102

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Lanceur d'alerte (fait justificatif) :

poursuite pour chef de diffamation, *Crim.* 13 janv. 2026

Données personnelles (traitement) :

détournement de la finalité, *Crim.* 13 janv. 2026

Violence (enfants) :

pas de droit de correction parentale, *Crim.* 14 janv. 2026

Liberté d'expression (entrave à la circulation) :

contrôle de proportionnalité, *Crim.* 14 janv. 2026

Procédure pénale

Libération conditionnelle (révocation) :

juridiction compétente, *Crim.* 14 janv. 2026

105

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Liberté d'expression (licenciement) :

contrôle de proportionnalité, *Soc.* 14 janv. 2026

Liberté d'expression (licenciement) :

comportement déloyal, *Soc.* 14 janv. 2026



POINTS DE VUE

106 La réforme de la procédure civile du 18 juillet 2025 : le nouveau visage du juge civil
par Emmanuel Brochier et Matthieu Brochier

108 Secret professionnel de l’avocat. À propos de l’arrêt de la chambre criminelle du 30 septembre 2025
par Bernard Vatier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

- 111 Réflexions sur la soumission à un déséquilibre significatif entre professionnels
par Marie Malaurie-Vignal
- 116 La location avec option d’achat rattrapée par les taux d’intérêts
par Gérard Biardeaud

PANORAMA

120 Droit de la presse
janvier 2025 – décembre 2025
par Emmanuel Dreyer

NOTES

- 133 Arrêt *Nissan Iberia* : quand une application brouillonne du principe d’effectivité aboutit à un curieux *distinguishing*,
note sous CJUE 4 sept. 2025
par Rafael Amaro
- 139 Expertise génétique de droit à la demande du ministère public : ordre public vs paix des familles,
note sous Civ. 1^{re}, 19 nov. 2025
par Jean-Jacques Lemouland



ENTRETIEN

144 Ghislain Poissonnier – Une lueur d’espoir dans la lutte contre l’impunité au Darfour

À L’ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d’indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d’édition qui sera signé par l’auteur avant publication, à titre exclusif.

L’auteur s’engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d’actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).